

Répartition par nature d'attributions des services du ministère de l'Algérie et des colonies.

Le décret du 22 décembre 1858 a supprimé la direction des affaires civiles de l'Algérie et la direction des colonies, et approuvé la répartition, par nature d'attributions, des services du ministère de l'Algérie et des colonies. En vertu de ce décret, le Prince chargé du ministère a réglé ainsi qu'il suit, par un arrêté exécutoire à partir du 1^{er} janvier 1859, la répartition de ces services :

Cabinet,
Secrétariat général,
Direction de l'intérieur,
Direction des finances,
Direction des affaires militaires et maritimes.

1^o CABINET

1^{er} BUREAU

1^{re} section. — Ouverture des dépêches. — Enregistrement général à l'arrivée. — Répartition de la correspondance entre les différents services du ministère. — Service du départ général.

2^e section. — Secrétariat et archives du cabinet. — Protocole. — Service des audiences.

3^e section. — Affaires réservées. — Missions. — Rapports avec les corps savants. — Insertions au *Moniteur*. — Correspondance télégraphique.

2^e BUREAU.

Publications officielles et semi-officielles (en dehors du *Moniteur* et du *Bulletin officiel*). — Rapports avec la presse. — Avertissements aux journaux. — Abonnements aux journaux. — Abonnements aux journaux et revues. — Conservation des livres et cartes du cabinet.

3^e BUREAU.

Expositions à Paris. — Expertises et recherches. — Communications commerciales et techniques.

2^o SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

1^{er} BUREAU.

Ampliations, visas et légalisations. — Archives. — Dépôt des actes publics coloniaux. — Bulletin officiel. — Personnel et matériel de l'administration centrale. — Pensions. — Préparation des décrets pour les croix et récompenses. — Honneurs et préséances. — Rapports avec le conseil d'État.

Ordre intérieur et service du matériel.
Bibliothèque du ministère.

2^e BUREAU.

Justice civile et criminelle. — Justice musulmane. — Offices ministériels. — Interprètes judiciaires et assermentés. — Législation civile et criminelle. — Questions d'état civil. — Naturalisations. — Successions vacantes.

3^e BUREAU.

Cultes. — Instruction publique. — Salle d'asile. — Établissements scientifiques. — Musées. — Beaux-arts.

3^o DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

1^{er} BUREAU.

Administration générale. — Administration départementale. — Administration communale. — Administration hospitalière. — Administration des populations arabes. — Services des bureaux arabes départementaux. — Affaires émanant des conseils privés des colonies. — Administration locale des colonies. — Petite voirie.

2^e BUREAU.

Police administrative. — Imprimerie et librairie. — Théâtres. — Poids et mesures. — Service des ports et de la santé. — Services médicaux. — Gardes nationales et milices locales. — Prisons et établissements pénitentiaires. — Mouvement et recensement de la population. — Passages et repatriements. — Dépôts de colons.